



QUANTITÉS MAXIMALES DÉFINITIVES ADMISES À REMBOURSEMENT

CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON

Les quantités maximales remboursables définitives sont les suivantes :

CREUSE Nbre d'électeurs au 13/05/24	Circulaires (210mm x 297mm) Nbre d'électeurs + 5 %	Bulletins de vote (105mm x 148mm) Nbre d'électeurs x 2 + 10 %	Grandes affiches (594mm x 841mm) Nbre d'emplacements x2	Petites affiches (297mm x 420mm) Nbre d'emplacements x 2
90 592	95 122	199 302	554	554

CONDITIONNEMENT :

- ✓ palette 80 x 120
- ✓ un seul candidat par palette
- ✓ un seul type de document par palette :
 - professions de foi (circulaires),
 - bulletins de vote ELECTEURS
 - bulletins de vote MAIRIES
- ✓ les professions de foi sont à livrer pliées à l'unité et non pas encartées les unes dans les autres
- ✓ paquets bien talonnés sur palette
- ✓ croisement des documents à chaque couche (a minima tous les 500 exemplaires), sans film rétractable et sans intercalaire
- ✓ ne pas poser les paquets à même la palette, prévoir une macule carton avant la première couche
- ✓ coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés
- ✓ filmer la palette et prévoir un cerclage plastique pour assurer le maintien durant le transport

PRÉVOIR UNE FICHE D'IDENTIFICATION PAR PALETTE INDIQUANT :

PRÉFECTURE DE LA CREUSE
LE NOM DU CANDIDAT
LA QUANTITÉ DE DOCUMENTS SUR LA PALETTE
NUMERO DE PALETTE

PRÉVOIR UN BON DE LIVRAISON PAR CANDIDAT INDIQUANT :

PRÉFECTURE DE LA CREUSE
NOM DU CANDIDAT
LA QUANTITÉ TOTALE LIVRÉE et LE NOMBRE DE PALETTES

LIEU DE LIVRAISON : Hall de l'Agriculture, 121 rue de Pommeil, 23000 GUERET

MODALITES PRATIQUES :

Pas de quai de déchargement, prévoir camion avec **hayon** et **transpalette**, pas de semi-remorque par manque de place autour du hall.

RÉCEPTION DES DOCUMENTS SUR RENDEZ-VOUS : Appeler au **05 55 51 58 61 / 06 80 36 67 77**

le jeudi 23 mai de 8h30 à 16h

le vendredi 24 mai 2024 de 8h30 à 16h

le lundi 27 mai 2024 de 8h30 à **18h (dernier délai)**